

Commission du droit du Canada



Rapport annuel

2 0 0 5

Les traditions juridiques autochtones

La Loi sur les banques

Travailler, oui mais...

La gouvernance au-delà des frontières



Commission du droit
du Canada

Law Commission
of Canada

Canada

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représenté par le Ministre des Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada, 2005

ISBN : 0-662-68770-1

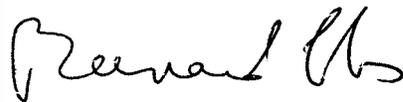
Numéro de catalogue : JL1-1/2005

Commission du droit du Canada

Site Web : www.cdc.gc.ca

MISSION

La Commission du droit du Canada a pour mission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans le renouvellement du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.



Bernard Colas
Président par intérim et Commissaire
Montréal (Québec)



Sheva Medjuck
Commissaire
Halifax (Nouvelle-Écosse)



Mark L. Stevenson
Commissaire
Comox (Colombie-Britannique)



Roderick J. Wood
Commissaire
Edmonton (Alberta)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS ÉCONOMIQUES

| | |
|--|---|
| Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler | 2 |
| Concours Roderick A. Macdonald 2004 | 4 |
| La Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés | 5 |
| Capitaliser le savoir | 5 |

GÉNÉRAUX

| | |
|--|---|
| Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers..... | 6 |
| Rapports en évolution | 7 |
| Programme Chercheur virtuel en résidence | 7 |
| Série du Droit vivant..... | 8 |
| Nomination – Madame Sheva Medjuck | 8 |

RAPPORTS PERSONNELS

| | |
|---|---|
| Une question d'âge : les rapports entre les générations et le droit | 9 |
|---|---|

QU'EST-CE QU'UN CRIME?

| | |
|---|----|
| Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix | 10 |
|---|----|

RAPPORTS SOCIAUX

| | |
|--------------------------------|----|
| En quête de sécurité | 11 |
| La justice participative | 12 |

RAPPORTS DE GOUVERNANCE

| | |
|--|----|
| La gouvernance au-delà des frontières | 13 |
| Les traditions juridiques autochtones | 14 |
| Initiative « Perspectives juridiques » 2005, Les traditions juridiques autochtones | 15 |
| La réforme électorale..... | 15 |

| | |
|--|----|
| Consultations, conférences et présentations..... | 16 |
| Rapport de la gestion | 18 |
| Personnel et Conseil consultatif | 24 |

MOT DU PRÉSIDENT PAR INTÉRIM

L'engagement des citoyens est au cœur du mandat de la Commission et permet d'appuyer les recommandations adressées au Parlement canadien sur la réalité du droit telle que vécue par la population canadienne. Cette année, l'activité de la Commission du droit du Canada a été dominée par la consultation des citoyennes et des citoyens.

La consultation a pris, en 2004-2005, différentes formes et a abordé la plupart des thèmes de discussion et de recherche en cours à la Commission. Cette consultation s'appuie d'abord sur les échanges avec les membres du Conseil consultatif de la Commission composé de Canadiennes et de Canadiens des quatre coins du pays. Elle s'étend ensuite à l'ensemble des citoyens et spécialistes par la tenue de forums publics, de groupes de discussions, de concours auprès des jeunes, de recherche multidisciplinaire et communautaire et le développement de partenariats.

Les principaux projets abordés cette année s'inscrivent dans les quatre grands thèmes autour desquels la démarche de la Commission s'articule : les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance. Ces projets tentent de proposer des recommandations permettant à notre droit de répondre aux phénomènes suivants :

- Aux besoins de protection des travailleurs vulnérables dans un monde du travail en constante mutation;
- Aux rigidités législatives qui compartimentent les générations et constituent un obstacle à une justice intergénérationnelle;
- À une plus grande reconnaissance par notre droit des traditions juridiques autochtones;
- Aux différents modes d'intervention destinés à contrer certains comportements indésirables;
- À la place toujours plus importante que joue les services de sécurité privée au maintien de l'ordre et la sécurité;
- À la gestion plus efficace des risques à la sécurité des personnes et de l'environnement;
- À l'incidence de la mondialisation sur notre système de gouvernance fondée sur la souveraineté territoriale et l'État nation.



Outre ces activités, la Commission a déposé deux rapports, un sur la *Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés* et un sur « *Capitaliser le savoir – Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle* ». La Commission a également assuré le suivi des rapports précédents et particulièrement ceux recommandant l'introduction d'éléments de proportionnalité dans notre système électoral, la mise en place d'un régime fédéral d'enregistrement d'hypothèques sur les brevets et marques de commerce, et l'utilisation accrue des méthodes de justice participative.

La dernière année a aussi été marquée par le départ de Madame Nathalie Des Rosiers, ancienne présidente de la Commission du droit. Au cours de son mandat, Madame Des Rosiers a joué un rôle essentiel quant à l'orientation de la Commission. Elle a de plus contribué à faire avancer la réforme du droit au pays. La Commission du droit du Canada tient à remercier Madame Des Rosiers pour sa créativité, pour son sens de l'innovation et pour avoir partagé sa vision des changements législatifs au Canada.

Nous espérons que ce rapport annuel saura vous intéresser et suscitera un engagement toujours plus actif au renouvellement du droit.

Bernard Colas
Président par intérim



Travailler, oui mais...

LE DROIT DU TRAVAIL À RETRAVAILLER

Le 24 janvier 2005, la Commission du droit du Canada a publié son document de discussion le plus récent intitulé « *Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler.* » Dans ce document de discussion, la Commission du droit examine les changements survenus dans le monde du travail et encourage les Canadiennes et les Canadiens à réfléchir aux modifications à apporter à la loi pour qu'elle réponde mieux à ces changements.

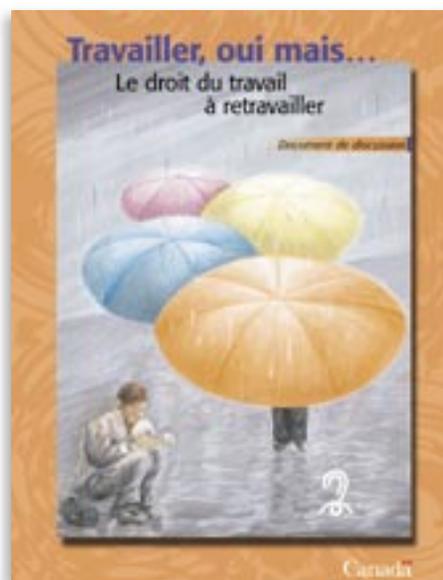
Les lois et les politiques canadiennes du travail risquent de ne pouvoir suivre le rythme du monde du travail au Canada. En général, le droit canadien du travail a été conçu pour protéger et aider les employés conventionnels qui travaillent à temps plein et à l'année pour le même employeur pendant toute leur carrière. Cependant, un grand nombre de travailleurs actuels ne correspondent plus à cette description. Plus du tiers des travailleurs canadiens occupe un emploi non conventionnel, c'est-à-dire travail autonome, à contrat, à temps partiel, occasionnel, temporaire ou aléatoire. Par conséquent, de nombreux travailleurs ne correspondent plus à la définition juridique d'employé conventionnel et se voient refuser des protections et des avantages sociaux importants, comme le droit de refuser un travail dangereux, le droit au salaire minimum et l'assurance-emploi, entre autres choses. En outre, même les travailleurs qui correspondent à la définition juridique d'employé se voient souvent refuser une protection juridique efficace en raison de leur pouvoir limité en milieu de travail et de l'application non uniforme du droit du travail.

« *Travailler, oui mais...* » examine la réalité de la vie au travail au Canada du point de vue de cinq travailleurs occupant des emplois précaires qui mettent en danger leur bien-être. En examinant les expériences de ces travailleurs, nous constatons que le droit du travail non seulement offre peu de protection et d'avantages à certains groupes de travailleurs, mais contribue en fait à leur marginalisation et à leur vulnérabilité au sein de la main-d'œuvre canadienne. En adoptant la perspective d'une travailleuse autonome, d'une employée temporaire d'une agence, de deux travailleurs immigrants à faible revenu et d'une danseuse érotique, nous découvrons ce que le droit est réellement capable et incapable de faire pour les travailleurs vulnérables du Canada.

Le document met en évidence la difficulté de protéger les travailleurs tout en tenant compte des préoccupations légitimes des entrepreneurs qui désirent réduire le coût de la main-d'œuvre afin d'être concurrentiels sur le marché mondial. Il demande aux Canadiennes et aux Canadiens de réfléchir aux conséquences à long terme pour la société, les familles et les travailleurs du transfert vers ces derniers des

coûts et des risques inhérents au travail. Pouvons-nous imaginer d'autres moyens plus équitables et économiques de distribution des coûts liés à la protection et au soutien des travailleurs?

Le document de discussion se termine par quelques réflexions au sujet de la réforme du droit du travail au Canada. Il faut s'attendre à ce que le document alimente des discussions fertiles en idées nouvelles qui, à leur tour, donneront forme aux recommandations de la Commission du droit sur la réforme du droit canadien du travail.



« Travailler, oui mais... » examine la réalité de la vie au travail au Canada du point de vue de cinq travailleurs occupant des emplois précaires qui mettent en danger leur bien-être.

Consultations

En 2005-2006, la Commission du droit consultera les Canadiennes et Canadiens pour recueillir leurs commentaires sur les modifications qui devraient être apportées aux lois régissant le travail afin de mieux cerner la réalité de la vie au travail au Canada. Pour prendre connaissance du calendrier des consultations, les lecteurs sont priés de se reporter au site Web.

Lancement

La Commission du droit du Canada a lancé son document de discussion en janvier 2005 à Winnipeg, Manitoba. Deux activités ont été organisées pour célébrer la diffusion de ce document : un déjeuner-table ronde avec des dirigeants d'entreprises, des associations et des syndicats d'employés et un forum tenu en soirée pour les travailleurs. Des services de garde d'enfants sur place et un repas ont également été offerts à l'occasion de ce forum. Les deux activités ont donné lieu à des discussions animées sur les difficultés d'offrir aux travailleurs de meilleures protections dans le climat économique actuel. Bon nombre de travailleurs ont

fait état de la nécessité d'apporter des changements tenant compte de la faiblesse relative de leur pouvoir de négociation dans les secteurs non syndiqués. Ils ont également fait mention des liens entre les politiques et lois relatives aux services sociaux et à l'immigration et la législation du travail. Les employeurs ont souligné la nécessité d'adopter une approche équilibrée en matière de réforme du droit et ont laissé entendre que des changements légaux et réglementaires n'étaient peut-être pas le meilleur outil aux fins d'obtention de meilleures conditions pour les travailleurs vulnérables.

Travailler, oui mais... est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.





CONCOURS RODERICK A. MACDONALD 2004

En 2004, le thème du concours d'arts et de littérature des élèves du secondaire était « **Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler.** » Treize élèves ont reçu un prix pour leurs soumissions.

Littérature

Premier prix (500 \$)

Lindsay Bereziuk, Gemma Holdway
Ancaster Secondary School
 Ancaster (Ontario)

Deuxième prix (350 \$)

Rachel Smith, Charles Wah
Ancaster Secondary School
 Ancaster (Ontario)

Troisième prix (200 \$)

Courtney Eng
Burnaby North Secondary School
 Burnaby (Colombie-Britannique)

Arts

Premier prix (500 \$)

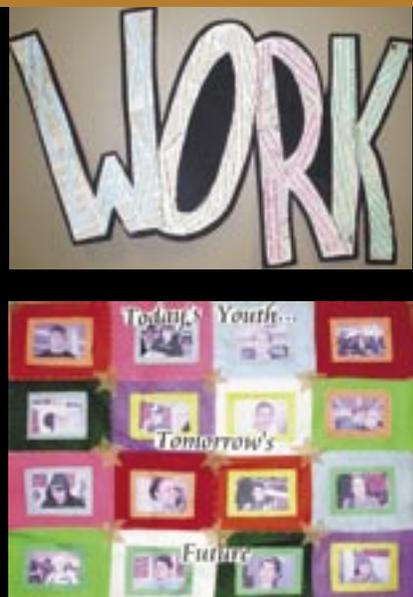
Sarah Caissie, Jessica Courteau,
 Kim Lovelace, Sean Morrill
Moncton High School
 Moncton (Nouveau-Brunswick)

Deuxième prix (350 \$)

Johnny Endrawis
École secondaire publique Deslauriers
 Ottawa (Ontario)

Troisième prix (200 \$)

Marc-André Bernard, Chantal Cormier, Sonia Morin
École secondaire l'Escale
 Rockland (Ontario)



Les renseignements sur le Concours Roderick A. Macdonald sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

LA LOI SUR LES BANQUES

et la modernisation du droit canadien des sûretés

En octobre 2004, la Commission du droit du Canada a déposé son plus récent rapport : **La Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés**.

Le rapport au Parlement traite de l'importance sur le plan économique de l'existence d'un régime efficace d'opérations garanties et présente un survol de l'évolution historique du droit canadien en cette matière. Ensuite, il examine les problèmes découlant de la coexistence des régimes fédéral et provinciaux-territoriaux d'opérations garanties dans les provinces et territoires de common law de même qu'au Québec, de tradition civiliste.

La coexistence d'un régime fédéral et de régimes provinciaux-territoriaux crée des incertitudes qui nuisent considérablement à l'efficacité du droit canadien en matière d'opérations garanties.

Le rapport propose trois principes

directeurs qui seront utilisés pour évaluer les solutions et se sert de ces principes pour évaluer d'une manière critique les avantages et les désavantages de chaque solution proposée.

Aux termes de son analyse, la Commission du droit recommande d'abroger les articles 427 à 429 de la *Loi sur les banques* relatives aux sûretés. Cette approche est la plus conforme aux trois principes directeurs. Elle est la plus susceptible de renforcer la certitude des procédures légales en matière de sûretés et d'instituer un régime d'opérations garanties plus efficace au Canada.

« *L'objectif est de soutenir et de maintenir au Canada des régimes modernes de droit des sûretés qui réduiraient au minimum les obstacles liés à la mobilisation de capitaux et les coûts qui y sont liés.* »

Roderick J. Wood
Commissaire
Edmonton (Alberta)



La Loi sur les banques et *Capitaliser le savoir* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

CAPITALISER LE SAVOIR

Le régime actuel des sûretés fédérales n'est pas adéquat puisqu'il présente des défis particuliers aux investisseurs. Les experts reconnaissent qu'il existe une incertitude au niveau de la relation entre les lois fédérales en matière de propriété intellectuelle et les lois provinciales portant sur l'enregistrement des sûretés constituées sur des biens personnels.

Le rapport intitulé « *Capitaliser le savoir – Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle* » examine les réformes juridiques et institutionnelles qui seraient nécessaires pour faciliter les prêts garantis par des droits de propriété intellectuelle. Le rapport a été publié au printemps 2004.





PRIX AUDACE DE L'IMAGINATION

Nathalie Des Rosiers

Commandité par la Commission du droit du Canada, la Fédération canadienne des sciences humaines et le programme Liaison et partenariats du ministère de la Justice, le **Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers** permet de remettre des bourses d'étude à des étudiantes et à des étudiants qui entreprennent une recherche originale et novatrice en vue d'obtenir leur maîtrise ou leur doctorat en droit ou en sciences humaines. Chaque année, les organismes partenaires invitent les étudiantes et étudiants à soumettre les propositions pour rédiger des documents de recherche sur une question importante en matière de réforme de droit. Un maximum de six propositions seront choisies et les documents de recherche seront présentés au Congrès des sciences humaines.



Nommé en l'honneur de Nathalie Des Rosiers, ex-présidente de la Commission du droit du Canada, le prix veut honorer les idées nouvelles et la créativité dans la réflexion des étudiants des cycles supérieurs. Durant son passage à la tête de la Commission du droit du Canada, M^{me} Des Rosiers s'est efforcée d'implanter un environnement de réflexion audacieuse, notamment de la part de jeunes chercheurs, pour ainsi stimuler l'éclosion d'idées

nouvelles et novatrices sur le droit et la réforme de ce dernier. C'est pourquoi les partenaires sont honorés d'associer le nom de M^{me} Des Rosiers au Prix Audace de l'imagination.

Le thème du concours Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers 2005 est « *Risque et confiance : une citoyenneté inclusive ou des citoyennes et des*

citoyens exclus? » Les candidats retenus, choisis d'un groupe très compétitif de plus de 65 propositions, présenteront leur document de recherche au Congrès des sciences humaines qui se tiendra à la University of Western Ontario.

- **Christie Barron**, candidate au doctorat, École de criminologie, Simon Fraser University
« *Le paradigme de l'exclusion : l'incidence de la société de risque sur les contrevenantes* »
- **Augustine Park**, candidate au doctorat, sociologie, York University
« *Les enfants à risque ou les enfants comme risque : le droit international et les enfants soldats en tant que citoyens du monde : le cas de la Sierra Leone* »
- **Mark Schaan**, candidat au doctorat, Département de politique sociale et de travail social, University of Oxford
« *Du risque universel au risque conditionnel : les projets d'emploi à l'intention des assistés sociaux et leurs répercussions sur la citoyenneté, les fiduciaires et les mandataires* »
- **Dayna Nadine Scott**, candidate au doctorat, École de droit Osgoode Hall, York University
« *Le risque en tant que technique de gouvernance (et l'exclusion systématique de la voix des citoyens)* »
- **Meredith Schwartz**, étudiante au doctorat, philosophie, Dalhousie University
« *Les risques génétiques et la fiducie* »
- **Ghislain Thibault**, Département de communications, Université de Montréal
« *Gestion des risques imputés aux technologies : quels modèles?* »

Les renseignements sur le Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

RAPPORTS EN ÉVOLUTION

Le rythme et la portée des changements sociaux sont tels que certaines règles de droit sont maintenant tombées en désuétude, ne sont plus efficaces ou sont inadéquates. L'urgence de réformer le droit se fait sentir non seulement dans les tribunaux, mais également dans les commerces, les lieux de travail, les écoles et les universités, les laboratoires scientifiques, les hôpitaux, les centres pour assistés sociaux et même les foyers canadiens. Le Conseil de recherches en sciences humaines et la Commission du droit du Canada ont uni leurs efforts dans le cadre d'une nouvelle initiative conjointe, le Programme sur les **Rapports en évolution**.

Chaque année, ce programme porte sur l'un des quatre thèmes suivants : les rapports économiques, les rapports personnels, les rapports sociaux ou les rapports de gouvernance. Le thème pour le concours de 2004 était *L'environnement : nouvelles connaissances scientifiques et gestion des risques juridiques*.

L'évolution rapide des connaissances scientifiques change le cours de notre vie quotidienne. Par exemple, de nouvelles technologies ouvrent la voie à l'élaboration de nouveaux outils de surveillance et de nouveaux instruments d'évaluation des répercussions sur l'environnement. Qu'il s'agisse de la qualité des éléments de preuve sur lesquels une assemblée législative doit se fonder pour prendre une décision concernant des règlements environnementaux ou encore des facteurs qui influencent le choix d'un médecin entre deux médicaments concurrents, nous comptons sur les lois pour nous apporter stabilité et protection.

Ce concours fait suite aux travaux récents de la Commission du droit du Canada sur le droit et le risque en posant, dans l'optique des nouvelles technologies et connaissances scientifiques, la question suivante : « *Comment le système judiciaire devrait-il gérer les incertitudes découlant de l'actuelle conjoncture scientifique?* » La recherche pourrait révéler d'éventuels moyens de rendre le système judiciaire plus apte à prédire les répercussions juridiques des nouvelles connaissances scientifiques ou encore des moyens d'adapter les cadres juridiques actuels aux nouvelles technologies.

LES GAGNANTS DU CONCOURS DE CETTE ANNÉE SONT :

Jamie Benidickson, Jennifer Chandler, Scott Findlay, Heather McLeod-Kilmurray, Nathalie Chalifour, André Dabrowski et Dan Lane
Université d'Ottawa

« *Practicing Precaution: Legal, Institutional and Procedural Dimensions of Scientific Uncertainty* »

Thérèse Leroux et Hélène Trudeau

Faculté de droit, Université de Montréal

« *Preuve scientifique et gestion des risques environnementaux : les diverses modalités d'application du principe de précaution au Canada* »

David VanderZwaag, École de droit Dalhousie,
Jeffrey Hutchings, Département de biologie,
Dalhousie University

« *Canada's Marine Species at Risk: Science and Law at the Helm But a Sea of Uncertainties* »

Roxanne Mykitiuk et Dayna Nadine Scott

École de droit Osgoode Hall, York University

« *Sharing Knowledges of Risk: Citizen Engagement with Science, Law and Biotechnology* »

PROGRAMME CHERCHEUR VIRTUEL EN RÉSIDENCE

Le *Programme Chercheur virtuel en résidence* est une initiative conjointe de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Visant à promouvoir la recherche multidisciplinaire sur la réforme du droit, il contribue au resserrement des liens entre les universitaires, la Commission du droit et les responsables de l'élaboration des politiques en apportant une aide à des personnes qui effectuent des recherches sociojuridiques innovatrices. Dans le cadre de cette initiative, la Commission du droit recrute des chercheurs pour des périodes de huit mois.

Deux chercheurs virtuels ont été recrutés cette année, pour travailler au projet traitant de la gouvernance au-delà des frontières – la mondialisation et la réforme du droit. Stephen Clarkson et Stepan Wood préparent de concert un examen complet des enjeux de la gouvernance et des nouveaux défis lancés par la mondialisation. Le rapport de synthèse exhaustif qu'ils ont préparé et les consultations qu'ils ont menées auprès de collègues alimenteront le document de discussion de la Commission du droit portant sur le même sujet.

John Borrows, le troisième chercheur virtuel, a été recruté pour travailler au projet portant sur les traditions juridiques autochtones. Les propositions décrites dans ce document sont orientées vers la création de lois et d'institutions qui trouveront un juste équilibre entre la reconnaissance et le respect de l'intégrité culturelle, politique, économique et sociale des autochtones et les intérêts de la société dans son ensemble.

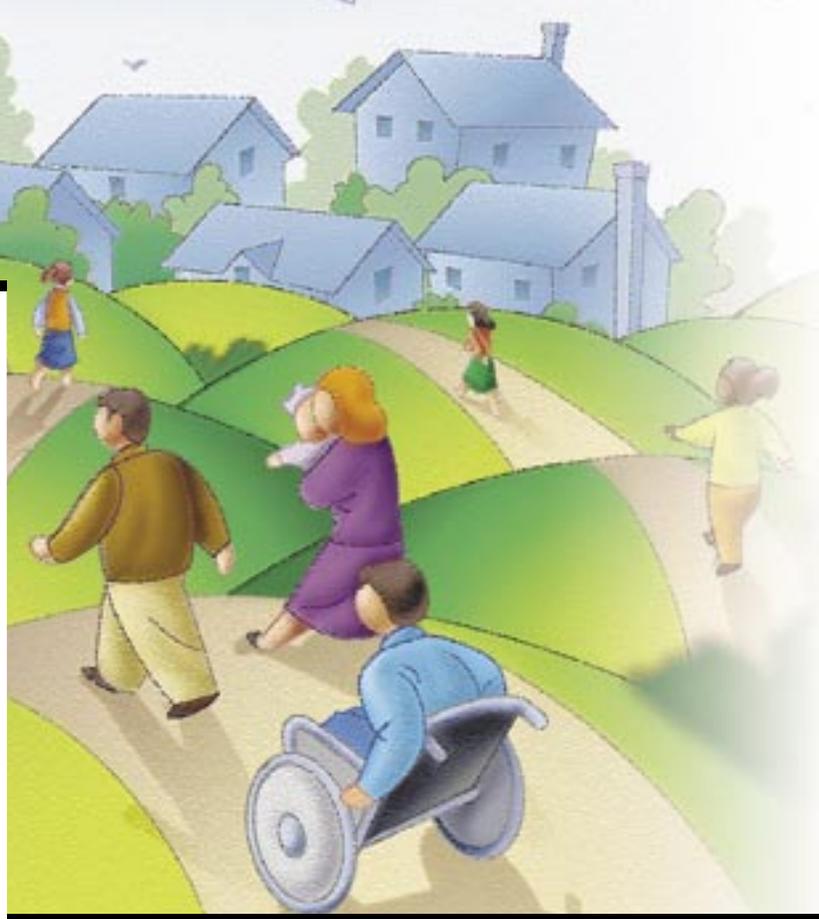
Au cours de l'exercice 2005-2006, la Commission du droit invitera les intéressés à soumettre leur candidature dans le but de combler les postes de chercheurs virtuels en résidence afin de leur permettre de réaliser des travaux sur les sujets suivants :

- Qu'est-ce qu'un crime?
- La protection des renseignements personnels et le droit du consentement

SÉRIE DU DROIT VIVANT

La *Série du Droit vivant* fait partie intégrante du mandat de la Commission du droit et vise à engager les citoyennes et citoyens dans des discussions et des débats sur le droit et sa réforme. Le droit est une réalisation humaine dynamique. C'est un miroir qui façonne en partie le caractère moral d'une société. C'est une lentille puissante qui permet à la société de se voir et de se juger. Au fil du temps, le droit en vient à exprimer les valeurs et les convictions d'une société et peut également exprimer ses préjugés et ses déficiences.

La Commission juge important d'examiner les questions de Droit vivant car ce n'est pas seulement le droit dans les livres qui intéresse la Commission, mais également le droit vécu. Souvent, les réformes se limitent à l'apport d'éclaircissements ou à la formulation d'une réponse législative officielle. Ces réformes ne sont pas toujours réussies car elles n'abordent pas l'ensemble complexe de rapports et de circonstances qui entourent la réaction des gens aux mesures promulguées. La *Série du Droit vivant* propose d'examiner l'environnement socio-économique dynamique dans lequel le droit est vécu.



En 2004-2005, les conférences de la *Série du Droit vivant* se sont déroulées à Vancouver, en Colombie-Britannique, (*Le droit dans une société craintive*), à Guelph, en Ontario (*Polémique Hart-Devlin*) et à Kingston, en Ontario (*Faut-il juger l'entreprise? Des tendances récentes en matière de prévention de la criminalité des entreprises*).



Des renseignements additionnels concernant la nomination de Madame Sheva Medjuck sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

NOMINATION

En novembre 2004, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Irwin Cotler, a nommé Madame Sheva Medjuck au poste de commissaire à temps partiel de la Commission du droit du Canada.

Madame Medjuck demeure la doyenne de la Faculté des arts et des sciences de Mount Saint-Vincent University à Halifax. Sa vaste expérience universitaire multidisciplinaire, tant dans l'enseignement que dans la recherche, constitue un atout dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Madame Medjuck a obtenu un doctorat en sociologie de York University en 1978. Elle a occupé des postes de haut niveau tout au long de sa carrière universitaire de plus de 25 ans dans les domaines de la sociologie, de l'anthropologie et des études sur les femmes. Ses contributions à la recherche sont nombreuses, comme en témoignent ses publications et ses exposés sur les rapports sociaux entre les sexes et l'ethnicité.

En plus de sa carrière universitaire, elle a été commissaire à la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse et a été présidente et membre de comités de plusieurs organismes spécialisés dans l'étude de l'ethnicité et la promotion de la femme.

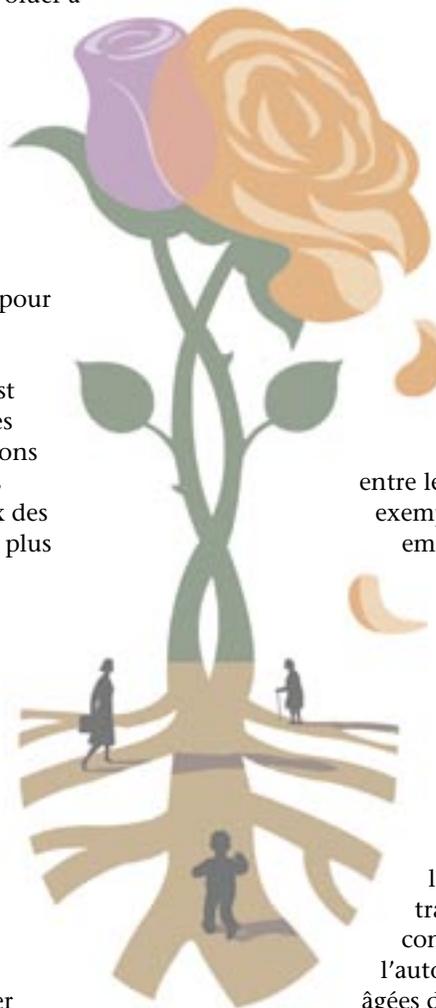


UNE QUESTION D'ÂGE : les rapports entre les générations et le droit

Les rapports entre les générations sont structurés par nos conceptions de l'âge et des responsabilités et activités des divers groupes d'âge. Les rapports entre les générations sont en voie d'évoluer à mesure que se diversifient de plus en plus les choix de vie et de carrière des Canadiennes et des Canadiens. Ce projet expose la complexité des changements démographiques touchant le Canada, donne un aperçu des questions soulevées par nos catégories juridiques actuelles et propose de nouveaux concepts juridiques qui pourraient être étudiés pour que règnent l'égalité et la justice dans les rapports entre les générations. En l'occurrence, on se demande si l'âge est encore un critère légitime dans tous les cas. Les gouvernements et les institutions pourraient-ils adopter d'autres critères qui correspondraient mieux aux choix des citoyens et favoriseraient des rapports plus sains entre les générations?

Depuis le lancement du document de discussion en février 2004, la Commission du droit a rencontré un certain nombre de groupes de toutes les régions du Canada. On a demandé à des groupes de jeunes, des organismes représentant des personnes plus âgées, des décideurs, des universitaires et des membres de la population en général, s'il vaudrait mieux parfois qu'on se fonde sur d'autres critères que l'âge pour imposer des responsabilités et pour fixer l'admissibilité aux avantages et programmes. C'est en posant des questions que nous pouvons voir si les lois existantes correspondent aux réalités de la vie des Canadiennes et des Canadiens.

« Les lois et les politiques peuvent également avoir une incidence sur les rapports entre les générations au sein des familles. »



L'établissement de catégories peut avoir pour effet qu'on s'attarde plus volontiers aux divergences entre les catégories plutôt qu'à leurs points communs. Certains reportages sur des questions liées au vieillissement de la population canadienne ont tenté de mettre en opposition des générations sur la base d'une supposée pénurie des ressources publiques. Les lois et les politiques peuvent également avoir une incidence sur les rapports entre les générations au sein des familles; par exemple, la retraite obligatoire ou le sous-emploi peut forcer des travailleurs plus âgés à dépendre financièrement d'un membre plus jeune de la famille.

Même si une foule de données aient été recueillies jusqu'à présent, le projet a mis en lumière de nouveaux secteurs à explorer. La Commission du droit effectue en ce moment des recherches additionnelles sur les périodes de transition menant à la retraite, les questions relatives au travail des enfants ou des jeunes, le consentement aux soins de santé et l'autonomie dans les foyers pour personnes âgées de même que deux études portant sur l'âge et les assurances. Les renseignements sur ces sujets ainsi que les commentaires découlant de la consultation éclaireront le rapport que nous soumettrons au Parlement.

Une question d'âge est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.



QU'EST-CE QU'UN CRIME?

Des défis et des choix

La Commission du droit du Canada continue de travailler à son projet « *Qu'est-ce qu'un crime?* » dans le but de mettre au point un cadre d'analyse qui permettra de comprendre les processus qui gouvernent et influencent nos réactions face à des comportements indésirables.

Dans le cadre de ce projet, la Commission du droit a commandé six études de cas multidisciplinaires portant sur les facteurs qui contribuent à la définition d'un comportement « *indésirable* » ou « *criminel* » ainsi que sur les mécanismes et techniques qui sont utilisés en réaction à certains comportements. Les six projets abordent divers sujets dont :

La fraude médicale et la surfacturation – Joan Brockman, Simon Fraser University. La recherche porte sur le contexte dans lequel la fraude commise contre l'assurance-maladie est définie et les réactions qu'elle entraîne. Il est tout particulièrement intéressant de se demander si nos réactions à la fraude contre l'assurance-maladie peuvent nous aider à réfléchir de manière plus approfondie à nos réactions dans d'autres contextes.

La criminalisation de la fraude dans l'aide sociale – Joe Hermer, University of Toronto à Scarborough, et Janet Mosher, École de droit Osgoode Hall, York University. La criminalisation croissante de la « *fraude dans l'aide sociale* », est perçue comme une menace publique très répandue qui exigerait la mise en place de nouvelles lois et mesures de réglementation strictes. Dans le cadre de cette recherche, on examine de quelle manière l'aide sociale est devenue la cible de règlements agressifs qui évoquent le crime endémique et le comportement criminel.

La confidentialité de l'information – Eric Ward. La confidentialité de l'information est un nouveau sujet qui revêt une grande importance pour les Canadiennes et les Canadiens, de plus en plus conscients de l'ampleur de la dimension informationnelle de leur vie quotidienne. Dans le cadre de la présente recherche, on a formulé une série de questions visant à évaluer jusqu'à quel point le droit pénal devrait régir la menace envers la vie privée d'une personne, que pose la communication ou la gestion de l'information.

La légalisation des jeux de hasard – Colin S. Campbell, Douglas College, Gary J. Smith, G. Smith Consulting, et Tim Hartnagel, University of Alberta examinent la transformation du statut du jeu dans la société canadienne, en mettant un accent particulier sur les forces sociales, économiques et culturelles qui ont modifié la perception qu'a le public du jeu, qui est passé d'un péché à un vice, puis à une forme de divertissement. On étudie également dans le cadre de la présente étude les répercussions de différentes techniques d'intervention qui sont apparues à une époque de légalisation accrue.

La criminalisation de l'utilisation des ressources par les Autochtones – Lisa D. Weber, Programme de droit des Autochtones, Faculté de droit, University of Alberta, et Cora Weber-Pillwax, Éducation des Premières Nations, Faculté de l'éducation, University of Alberta. De nombreuses personnes, familles et collectivités autochtones vivent dans des conditions de pauvreté extrême. Dans de telles conditions, les gens dépendent souvent de la chasse, de la pêche et du piégeage pour survivre. Le sujet que l'on aborde dans le cadre de ce projet est l'utilisation des ressources et le recours aux espèces sauvages et à d'autres ressources naturelles par les Autochtones, ainsi que la catégorisation juridique criminelle que l'on a tendance à apposer à ces pratiques et activités.

Incivilité dans un contexte urbain – Frédéric Lemieux, Université de Montréal – Les incivilités sont associées à des comportements nuisibles et indésirables faisant l'objet d'une désapprobation sociale. Ce projet de recherche s'intéresse à l'influence de la gouvernance des logements sociaux (facteurs exogènes) et des caractéristiques personnelles (facteurs endogènes) sur la définition de la notion d'incivilité, et la manière d'y réagir.

Les résultats des études de cas, ainsi que ceux du processus d'engagement de la Commission, aideront la Commission à préparer son rapport.

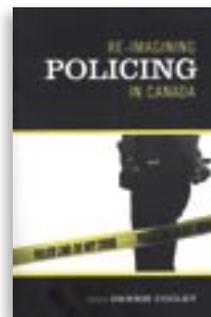
Les renseignements sur *Qu'est-ce qu'un crime?* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.



EN QUÊTE DE SÉCURITÉ

L'un des changements les plus fondamentaux qui s'est opéré dans le maintien de l'ordre au cours des dernières décennies est la prolifération de réseaux de maintien de l'ordre. Il est de plus en plus clair que le « *maintien de l'ordre* » c'est beaucoup plus que ce que nous associons traditionnellement aux activités de maintien de l'ordre dirigées par l'État. Le maintien de l'ordre n'est plus seulement assuré par des agents de police municipaux, provinciaux et fédéraux en uniforme. Nos vies quotidiennes sont maintenant inondées d'activités de maintien de l'ordre publique et privé. Le Canada, tout comme la plupart des autres pays dans le monde, vit une transformation dans la manière dont les services de maintien de l'ordre sont assurés et compris. Dans cette nouvelle ère, les services de maintien de l'ordre sont assurés par un réseau complexe de forces policières publiques et d'agences de sécurité privées qui se chevauchent.

Au cours des dernières années, la Commission du droit a examiné ces changements fondamentaux dans le maintien de l'ordre et leurs répercussions sur les milieux juridiques, politiques et sociaux. Dans le cadre de ce travail, la Commission du droit a récemment contribué à un numéro spécial de la *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, portant sur certains des résultats du colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité organisé par la Commission et qui a d'ailleurs remporté un vif succès. De plus, en mars 2005, la University of Toronto Press a publié *Re-Imagining Policing in Canada*, une collection revue des travaux de recherche commandés dans le cadre du projet de la Commission du droit sur le maintien de l'ordre et la sécurité.



En 2005, la Commission du droit remettra au Parlement son rapport sur cette importante question. En plus de porter sur les nouveaux réseaux de maintien de l'ordre dans la société canadienne et sur la raison de leur apparition, le rapport vise à déterminer d'une part si le cadre judiciaire et réglementaire actuel reflète les réalités du maintien de l'ordre et d'autre part si le maintien de l'ordre, dans toutes ses manifestations, continue de refléter les grandes valeurs et aspirations démocratiques des Canadiennes et des Canadiens. Le rapport comprendra également des recommandations de réforme pour assurer un maintien de l'ordre démocratique dans le Canada du 21^e siècle.

Les renseignements sur *En quête de sécurité* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

« *Le maintien de l'ordre n'est plus seulement assuré par des agents de police municipaux, provinciaux et fédéraux en uniforme.* »





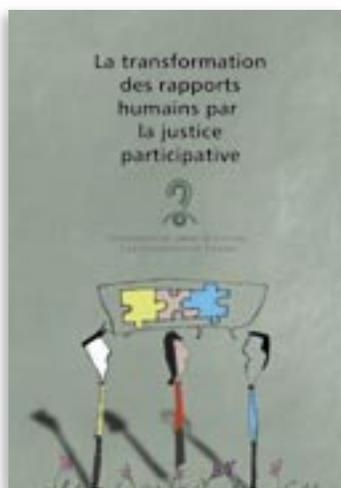
LA JUSTICE PARTICIPATIVE

Là où il y a des gens, il y a possibilité de conflit. Le système de justice se pose comme un des moyens de règlement des conflits. Notre système judiciaire, même s'il vise des résultats justes et fondés sur des principes, ne parvient souvent ni à répondre aux besoins des parties en conflit ni à servir les intérêts de l'ensemble de la collectivité.

À la fin des années 1990, la Commission du droit du Canada a tenu des consultations pan-canadiennes qui ont révélé que les Canadiennes et Canadiens voulaient disposer de plusieurs moyens pour régler leurs conflits et qu'un grand nombre d'entre eux voulaient participer activement au processus de règlement des conflits. En novembre 2003, la Commission a présenté au Parlement un rapport qui fait état de l'expérience actuelle avec la justice participative, la justice réparatrice et la médiation, qui offre des principes directeurs pour la conception des processus de justice participative et qui propose des recommandations pour parvenir à une culture de justice participative.

Depuis le dépôt du rapport, la Commission du droit du Canada a continué de nourrir ses rapports avec divers organismes communautaires et a élargi son réseau

de partenariats. Ces rapports sont évidents, surtout pendant la troisième semaine de novembre chaque année. En effet, cette semaine proclamée Semaine de la justice réparatrice met en lumière les efforts déployés par les Canadiennes et les Canadiens pour trouver des solutions de rechange afin de régler les préjudices causés par le crime.



L'an dernier, la Commission du droit a parrainé diverses activités et événements et s'est uni à divers partenaires pour promouvoir la résolution des conflits participative.

Voici quelques exemples :

- Cérémonies d'ouverture de la Semaine de la justice réparatrice et proclamation par le Maire à l'Hôtel de ville d'Ottawa;
- Festival des arts dans le cadre de la Semaine de la justice réparatrice, une initiative du Conseil des églises pour la justice et la criminologie. Cette soirée cabaret visait à explorer par l'expression artistique des approches réparatrices pour les crimes graves;
- Un forum d'une journée sur la justice réparatrice avec d'autres organisations, comme YOUCAN, organisme à but non lucratif dans lequel les jeunes dirigent des initiatives de règlement des conflits dans la non-violence et de prévention de la violence;
- Un forum communautaire intitulé *Engageons-nous tous dans le dialogue* à St. John's, Terre-Neuve et Labrador;
- La Cérémonie de remise des prix Ron Wiebe, lors de laquelle les personnes qui ont fait avancer la cause de la justice réparatrice au Canada sont honorées;
- En collaboration avec Prairie Research Associates, un projet intitulé *Évaluation d'une approche de justice réparatrice à l'égard des abus des aînés*, qui portera sur l'efficacité des principes et des pratiques de justice réparatrice dans les cas où des aînés sont victimes d'abus.

La Commission du droit du Canada continuera de travailler avec les collectivités et les intervenants pour faire avancer cette approche pour la résolution des conflits.



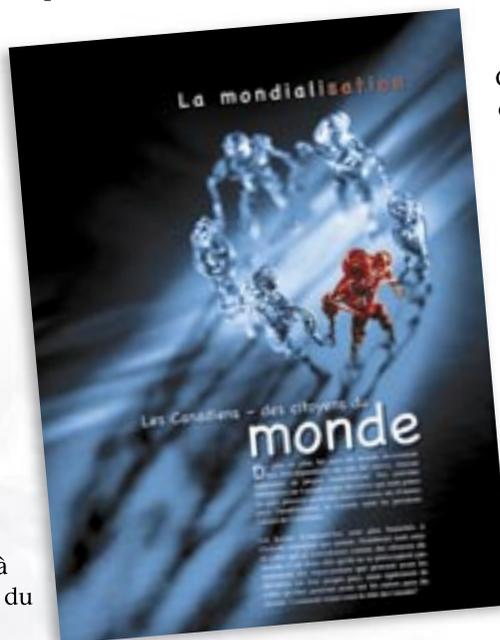
La transformation des rapports humains par la justice participative est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.



LA GOUVERNANCE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Le monde aujourd'hui est plus interconnecté et interdépendant que jamais. En raison de son histoire et de son patrimoine, la population canadienne a des liens avec presque tous les pays de la planète. Grâce à l'évolution des communications et des transports, un flux toujours grandissant d'idées, de personnes, de produits et de services semble effacer les frontières. Sous d'autres rapports cependant, la mondialisation semble renforcer les frontières classiques ou en ériger de nouvelles en réaction aux menaces que nous percevons, comme le terrorisme ou les maladies. Les frontières changent aussi de bien des façons. Alors que le Canada et le monde deviennent de plus en plus interdépendants malgré les limites territoriales, les frontières entre les questions de droit et de politique nationales et internationales s'estompent. Non seulement la population canadienne s'intéresse-t-elle de plus en plus à la manière dont les décisions sur les plans national et international vont la toucher, mais elle s'intéresse aussi à l'incidence qu'auront les décisions du Canada sur le reste du monde.

En outre, les fonctions gouvernementales se déplacent vers le haut pour se réaliser au sein de structures intergouvernementales multilatérales, alors que d'autres fonctions s'accomplissent par un éventail d'établissements internationaux privés plus officieux, et que certaines fonctions se déplacent vers d'autres ordres de gouvernement. Parfois, ces entités non gouvernementales exercent une influence de pair avec les gouvernements canadiens, sans être assujetties aux mêmes limites. Pour de nombreux Canadiens et Canadiennes, cette hausse de pouvoir jumelée au manque de contraintes sur son usage est très préoccupante. Les provinces, les territoires et les municipalités voient également leur influence s'étendre au-delà de leurs propres frontières et veulent participer davantage aux processus officiels des relations internationales.



« La mondialisation pose à l'État canadien de nombreux défis de gouvernance tant au niveau de l'élaboration du droit pour veiller à la transparence, l'imputabilité et l'inclusion des acteurs qu'au niveau de son efficacité à régir des phénomènes qui dépassent sa souveraineté territoriale. »

Bernard Colas

Président par intérim et Commissaire
Montréal (Québec)

Ces changements ont eu pour effet un manque de cohérence ou de constance entre les différents acteurs et les décisions nationales et internationales. Plusieurs acteurs peuvent parfois œuvrer à contre-courant sans nécessairement aller dans le sens des valeurs de la population canadienne. Même au sein du gouvernement fédéral, les politiques nationales et internationales, ou encore les politiques de deux ministères différents, ne sont pas nécessairement coordonnées, ce qui entraîne des incohérences et des inefficacités. Ce projet s'interroge sur la capacité des méthodes de gouvernance,

notamment les lois nouvelles ou restructurées, les règlements, les directives ou les organismes de surveillance, à relever ces défis.

La Commission du droit effectue des consultations et se livre à des recherches sur ces enjeux en vue de la publication d'un document de discussion. De plus, comme l'enjeu de la gouvernance au-delà des frontières touche tous les Canadiens et Canadiennes, notamment les jeunes qui demain seront les citoyennes et citoyens d'une collectivité planétaire, la Commission du droit du Canada a choisi comme thème du concours Roderick A. Macdonald 2005, *La mondialisation : les Canadiens - des citoyens du monde*.

Les renseignements sur *La gouvernance au-delà des frontières* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.



Les traditions juridiques autochtones

Les communautés autochtones partout dans le monde continuent de maintenir leurs traditions dans les relations entre les gens, plus particulièrement la gouvernance de la communauté, de l'environnement et de la punition des méfaits. Ces traditions tirent leur origine des valeurs politiques, économiques, spirituelles et sociales exprimées au travers des enseignements et du comportement d'individus et d'aînés sages et respectés. Ces principes sont énoncés dans des légendes, des cérémonies et des traditions riches au sein des communautés autochtones. Ils sont le fruit de la sagesse et de l'expérience accumulée des peuples autochtones. Certains récits antérieurs à la common law et en droit civil, sont reconnus depuis des millénaires et n'ont jamais été abrogés ni renversés.

Les traditions autochtones, souvent transmises verbalement, fournissent les bases de bonnes pratiques communautaires, de rapports sains et de décisions solides. La société canadienne reconnaît le discernement des traditions juridiques autochtones en explorant la justice transformatrice et réparatrice comme solutions de rechange aux programmes de justice pénale réguliers. Les tribunaux ont reconnu l'importance de telles traditions dans de nombreuses circonstances. De plus, ces dernières années, les ententes sur l'autonomie gouvernementale et la *Loi constitutionnelle* de 1982 ont suscité un plus grand intérêt à l'égard des traditions juridiques autochtones. Cependant, dans certains cas, les connaissances traditionnelles se sont perdues, ont été mal interprétées ou, fait plus grave, ont été écartées du processus décisionnel et leur influence s'est amenuisée au sein de certaines communautés autochtones. Toutefois, ces traditions pourraient être d'un grand secours pour les peuples autochtones et le grand public si on leur donnait l'espace nécessaire pour grandir et se développer. Le Canada se distingue par son efficacité de fonctionnement avec une tradition juridique double, et il y a beaucoup à apprendre et plusieurs analogies à tirer de cette expérience pour faire davantage de place aux traditions juridiques autochtones dans notre pays.

Un programme de réforme du droit dynamique doit fonctionner dans un contexte qui reconnaît le pluralisme juridique dans son entièreté. D'autres



Les renseignements sur *Les traditions juridiques autochtones* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

suggestions ont été faites au fil des ans pour faire plus de place aux traditions juridiques autochtones, notamment : avoir recours plus souvent aux aînés à titre de spécialistes commis d'office en matière de droit coutumier; créer des tribunaux autochtones; utiliser plus fréquemment la détermination de la peine et les cérémonies du cercle de guérison; accroître la représentation des autochtones dans les tribunaux au Canada, y compris les cours d'appel et la Cour suprême du Canada. Cependant, bien d'autres traditions existent qui méritent vraisemblablement un examen.

La Commission du droit du Canada approfondit, par le biais de la recherche et des consultations, la question de la protection et du respect des traditions juridiques autochtones dans une société de plus en plus pluraliste. Grâce à son partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Commission du droit a retenu les services de John Borrows de la Faculté de droit, University of Victoria, comme chercheur virtuel en résidence pour 2004-2005. Il effectue actuellement une vaste recherche des éléments d'un document de discussion sur ces questions. Ce document devrait être terminé à l'automne 2005.

Initiative « Perspectives juridiques » 2005, Les traditions juridiques autochtones

L'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne de droit et société, le Conseil des doyennes et des doyens des facultés de droit du Canada et la Commission du droit du Canada ont coparrainés la septième initiative annuelle de recherche dans les domaines juridique et socio-juridique. Les chercheurs qui travaillent dans les domaines juridique et socio-juridique au Canada étaient invités à soumettre des propositions de recherche pour rédiger des communications qui seront présentées lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne des professeurs de droit et/ou de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de droit et société chaque année. Le thème pour l'année 2005 est « **Les traditions juridiques autochtones.** »

La Commission du droit du Canada a attribué les contrats de recherche aux candidats suivants :

Ted Palys, Simon Fraser University
Wenona Victor, Stó:lo Nation Qwi:qwelstóm
Getting to a Better Place: Qwi:qwelstóm, the Stó:lo Nation and Self-Determination

Ghislain Otis, Université Laval
Personnalité, territorialité et valorisation constitutionnelle des traditions juridiques autochtones

Darlene Johnston, University of Toronto
Totemic Identity and Aboriginal Governance

Paulette Regan, University of Victoria
An Apology Feast in Hazelton: Making Space for Indigenous Law, Conflict Resolution and Peacemaking Traditions to Address the Colonial Legacy of Indian Residential Schools

Perry Shawana, University of Northern British Columbia
Carrier Medicine Knowledge, Ethics and Legal Process

Dawnis Kennedy, University of Victoria
Section 35 and Indigenous Legal Traditions: Working Towards Intersocietal Law?

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le 31 mars 2004, l'honorable Irwin Cotler, ministre de la Justice et Procureur général du Canada, a déposé au Parlement le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé **Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada**. Fondé sur plus de deux années de recherche approfondie et d'engagement public, le rapport comprend 23 recommandations en vue de la réforme du système électoral du Canada.



En plus de recommander l'ajout d'un élément de proportionnalité au système électoral, la Commission du droit du Canada a formulé des recommandations favorisant une meilleure représentation des femmes, des membres des groupes minoritaires et des Autochtones à la Chambre des communes ainsi qu'une plus grande participation et représentation des jeunes. Elle

a examiné également divers aspects de la conception du système électoral et envisage des moyens de mettre en oeuvre et de surveiller la mise en oeuvre d'un nouveau système électoral au Canada.

En gros, la Commission reconnaît dans son rapport qu'une seule mesure ne permettra pas de régler les problèmes complexes auxquels est confrontée la démocratie canadienne. Cependant, il semble maintenant que le système électoral uninominal majoritaire à un tour ne répond plus aux aspirations démocratiques de nombreux Canadiens et Canadiennes. La réforme électorale est donc une étape nécessaire pour énergiser et renforcer le système de gouvernance démocratique du Canada. Depuis la publication de **Un vote qui compte**, la Commission du droit a continué d'engager les Canadiens dans des discussions et des débats sur la réforme du système électoral, de participer à diverses conférences, de présenter ses recommandations à divers groupes et de commenter son rapport dans diverses publications. Le 1^{er} février 2005, Bernard Colas, président par intérim de la Commission du droit et Nathalie Des Rosiers, l'ancienne présidente, se sont présentés devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour discuter du rapport et parler de sa capacité d'engager les Canadiennes et les Canadiens à l'égard de cette importante question.

CONSULTATIONS, CONFÉRENCES ET PRÉSENTATIONS

TRADITIONS JURIDIQUES AUTOCHTONES

Le 2 avril

Montréal (Québec)
Présentation, *En dépit des frontières : le rôle croissant du droit et des institutions internationales pour les peuples autochtones et leurs partenaires publics et privés*

Le 3 avril

Montréal (Québec)
Présentation, Association du Barreau canadien

Le 21 juillet

Victoria (Colombie-Britannique)
Table ronde

Le 7 octobre

Winnipeg (Manitoba)
Table ronde

Le 16 février

Présentation, Institut sur la gouvernance

Le 17 février

Ottawa (Ontario)
Forum, Ministère de la Justice sur le droit autochtone traditionnel dans le contexte du droit canadien contemporain

Le 5 mars

Ottawa (Ontario)
Comité d'étude

LA JUSTICE PARTICIPATIVE

Le 15 avril

Arnprior (Ontario)
Présentation, Conseil des églises pour la justice et la criminologie

Le 2 juin

Kitchener (Ontario)
Présentation, Conférence nationale biannuelle du Réseau pour la résolution de conflits Canada

Le 12 novembre

Ottawa (Ontario)
Semaine de la justice réparatrice

Le 18 novembre

Ottawa (Ontario)
Festival des arts, Projet de justice coopérative

Le 19 novembre

St. John's (Terre-Neuve et Labrador)
Session de planification stratégique de la justice réparatrice

Le 20 novembre

St. John's (Terre-Neuve et Labrador)
La Cérémonie de remise des prix
Ron Wiebe

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le 23 avril

Ottawa (Ontario)
Présentation, Série de colloques de la Bibliothèque du Parlement

Le 28 avril

Toronto (Ontario)
Événement public en collaboration avec Le Mouvement pour la représentation équitable au Canada

Le 26 mai

London (Ontario)
Consultation publique

Le 15 septembre

Montréal (Québec)
Présentation, Conférence intitulée : Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec

Le 25 septembre

Moncton (Nouveau Brunswick)
Présentation, Conseil consultatif sur la condition de la femme

Le 25 octobre

Ottawa (Ontario)
Présentation en collaboration avec Le Mouvement pour la représentation équitable au Canada

Le 1^{er} février

Ottawa (Ontario)
Comparution devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, Chambre des communes

TRAVAILLER, OUI MAIS...

Le 20 avril

Pictou (Ontario)
Atelier, Cliniques juridiques de l'Est de l'Ontario

Le 16 août

Winnipeg (Manitoba)
Présentation, Conférence de l'Association du Barreau canadien

Le 29 octobre

Ottawa (Ontario)
Table ronde, Ressources humaines et développement Canada

Le 8 novembre

Ottawa (Ontario)
Table ronde, Projet de recherche sur les politiques

Les 13, 14 et 15 décembre

Ottawa (Ontario)
Présentation à la conférence intitulée : Exploration de nouvelles approches en matière de politique sociale

Le 24 janvier

Winnipeg (Manitoba)
Lancement du document de discussion *Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler*

Le 24 janvier

Winnipeg (Manitoba)
Table ronde avec des représentants du secteur des affaires, d'organisations syndicales et d'associations d'employés

UNE QUESTION D'ÂGE

Les 1 et 2 avril

Cape Town (Afrique du Sud)
Présentation à la conférence Droit de la famille

Le 19 avril

Ottawa (Ontario)
Présentation, Comité consultatif des politiques du Ministère de la Justice

Le 10 mai

Ottawa (Ontario)
Présentation, Brookfield High School

Le 27 mai

Winnipeg (Manitoba)
Présentation, Associations des retraités des universités et collèges du Canada

Le 1^{er} juin

Winnipeg (Manitoba)
Consultation publique avec le Centre on Aging, University of Manitoba

Le 5 juin

Victoria (Colombie-Britannique)
Panel, Consortium international pour les programmes intergénérationnels

Le 3 octobre

Montréal (Québec)
Consultation publique

Les 3, 4 et 5 octobre

Montréal (Québec)
Présentation, Conférence internationale
intitulée : Du vieillir au bien vieillir

Le 21 octobre

Victoria (Colombie-Britannique)
Consultation publique

Le 17 novembre

Ottawa (Ontario)
Présentation, REACH Canada

Le 19 novembre

Ottawa (Ontario)
Présentation, Série de colloques de
la Bibliothèque du Parlement

Le 17 février

Victoria (Colombie-Britannique)
Présentation, Forum communautaire

QU'EST-CE QU'UN CRIME?

Le 15 juillet

Toronto (Ontario)
Présentation, Comité consultatif des
politiques du Ministère de la Justice

Le 1^{er} octobre

Vancouver (Colombie-Britannique)
Colloque, *Le droit dans une
société craintive*

Le 3 octobre

Montréal (Québec)
Consultation publique

Le 5 octobre

Montréal (Québec)
Atelier

Le 22 octobre

Ottawa (Ontario)
Table ronde sur les études de cas

Le 13 novembre

Guelph (Ontario)
Polémique, Hart-Devlin

Le 24 novembre

Ottawa (Ontario)
Présentation, Forum national sur
le casier judiciaire

Le 30 mars

Kingston (Ontario)
Série du Droit vivant, *Faut-il juger
l'entreprise? Des tendances récentes en
matière de prévention de la criminalité
des entreprises*

CAPITALISER LE SAVOIR

Le 7 avril

Toronto (Ontario)
Panel, Association du Barreau canadien,
Section du droit commercial

LA GOUVERNANCE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Le 2 juin

Winnipeg (Manitoba)
Présentation sur les « perspectives
juridiques »

Le 10 juin

Ottawa (Ontario)
Table ronde sur la mondialisation

Le 11 juin

Ottawa (Ontario)
Rôle consultatif, Réunion du ministère
de la Justice sur la relation entre les lois
domestiques et internationales

Les 1, 2 et 3 octobre

Hamilton (Ontario)
Consultation, Équipe McMaster/University
of Toronto sur la mondialisation et
l'autonomie

Le 14 octobre

Ottawa (Ontario)
Table ronde sur la mondialisation

LE MAINTIEN DE L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ

Les 6 et 7 octobre

Montréal (Québec)
Présentation, Colloque des registraires
de la sécurité privée au Canada

AU-DELÀ DE LA CONJUGALITÉ

Les 1 et 2 avril

Cape Town (Afrique du Sud)
Présentation, Conférence Droit de
la famille

Le 21 avril

Ottawa (Ontario)
Présentation, REACH Canada

GÉNÉRAL

Les 13, 14, 15 et 16 avril

Wellington (Nouvelle-Zélande)
Présentation, Conférence de l'Australian
Law Reform Agencies

Le 14 avril

Toronto (Ontario)
Présentation, La dignité retrouvée

Le 17 avril

Val Morin (Québec)
Présentation, 41^e Congrès de l'Association
des professeurs de droit

Le 11 mai

Montréal (Québec)
Présentation, Cour municipale
de Montréal

Le 13 mai

Ottawa (Ontario)
Présentation, Réseau de la recherche
communautaire

Les 8, 9, 10, 11 et 12 août

Montréal (Québec)
Présentation, Conférence internationale
sur la Société pour la réforme du droit

Le 14 août

Winnipeg (Manitoba)
Présentation, Prix Justicia

Le 27 septembre

Ottawa (Ontario)
Visite d'une délégation du ministère
de la Justice, Viet Nam

Les 6, 7, 8 et 9 octobre

Montréal (Québec)
2^e Congrès mondial contre la peine
de mort

Le 14 octobre

Ottawa (Ontario)
Visite d'une délégation du ministère
de l'Administration territoriale, Mali

Le 29 octobre

Ottawa (Ontario)
Table ronde sur la Coopération canado-
américaine en matière de réglementation

Le 29 mars

Ottawa (Ontario)
Table ronde sur le droit et le risque

RAPPORT DE LA GESTION

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Commission du droit du Canada.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certaines obligations et charges ne sont consignées, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs ministériels et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements et conformément aux politiques et exigences législatives du Conseil du Trésor et de la Commission.

Les transactions et les états financiers de la Commission n'ont pas été vérifiés.



Bernard Colas
Président par intérim
le 20 mai 2005



Bruno Bonneville
Directeur exécutif
le 20 mai 2005

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON VÉRIFIÉ)

| au 31 mars (en dollars) | 2005 | 2004 |
|--|------------------|------------------|
| Actif | | |
| <i>Actif financier</i> | | |
| Débiteurs (note 6) | 27 000 | 7 896 |
| Avances (petite caisse) | 1 000 | 1 000 |
| Total de l'actif financier | 28 000 | 8 896 |
| <i>Actif non financier</i> | | |
| Immobilisations (note 7) | 192 661 | 271 058 |
| Total de l'actif | 220 661 | 279 954 |
| Passif | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 8) | 367 635 | 444 743 |
| Passif net | | |
| Passif net, début de l'exercice | (164 789) | (550 012) |
| Coût d'exploitation net | (3 481 110) | (3 476 623) |
| Encaissement net provenant du gouvernement | 3 307 825 | 3 698 046 |
| Services reçus à titre gracieux (note 9) | 191 100 | 163 800 |
| Total du passif net | (146 974) | (164 789) |
| Total du passif et du passif net | 220 661 | 279 954 |

Engagements (Note 10)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS (NON VÉRIFIÉ)

| pour l'exercice se terminant le 31 mars (en dollars) | 2005 | 2004 |
|---|--------------------|--------------------|
| Produits | | |
| Produits divers | 10 | - |
| Charges (note 5) | | |
| Salaires et avantages sociaux | 1 367 123 | 1 478 700 |
| Services professionnels et spéciaux | 1 180 519 | 1 051 816 |
| Déplacements | 270 772 | 173 675 |
| Locations | 212 849 | 160 859 |
| Information | 167 499 | 452 307 |
| Amortissement des immobilisations | 101 647 | 33 882 |
| Communications | 73 518 | 61 346 |
| Dépenses d'équipement | 50 479 | 18 769 |
| Réparation et entretien | 34 430 | 24 035 |
| Services publics, fournitures et approvisionnement | 22 157 | 20 951 |
| Divers | 127 | 283 |
| Total des charges | 3 481 120 | 3 476 623 |
| Coût d'exploitation net | (3 481 110) | (3 476 623) |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON VÉRIFIÉ)

| pour l'exercice se terminant le 31 mars <i>(en dollars)</i> | 2005 | 2004 |
|--|--------------------|--------------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Coût d'exploitation net | (3 481 110) | (3 476 623) |
| <i>Éléments sans incidence sur l'encaisse inclus dans le coût d'exploitation net :</i> | | |
| Amortissement des immobilisations (note 7) | 101 647 | 33 882 |
| Services reçus à titre gracieux (note 9) | 191 100 | 163 800 |
| <i>Variations à l'état de la situation financière :</i> | | |
| Débiteurs | (19 104) | 74 014 |
| Créditeurs et charges à payer | (77 108) | (188 179) |
| Besoins de trésorerie pour les activités d'exploitation | (3 284 575) | (3 393 106) |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| <i>Immobilisations</i> | | |
| Acquisitions (note 7) | (23 250) | (304 940) |
| Besoins de trésorerie pour les activités d'investissement en immobilisations | (23 250) | (304 940) |
| Encaissement net provenant du gouvernement | (3 307 825) | (3 698 046) |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉES)

1. AUTORISATIONS ET OBJECTIFS

La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997. Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

Le mandat de la Commission du droit du Canada est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice à l'échelle de la Commission est un processus évolutif et que l'on ne présente pas à l'heure actuelle l'intégralité de l'actif, du passif et des charges à l'échelle de la Commission. Vus sous cet angle, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Tous les éléments d'actif, de passif et des charges sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les notes afférentes présentent plus de détails et devraient être lues attentivement.

Les principales conventions comptables comprennent :

(a) Crédits parlementaires

La Commission est financée par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 11 présente de l'information sur la source et l'utilisation des crédits.

(b) Encaissement net provenant du gouvernement

Tous les ministères, les organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net provenant du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères et organismes.

(c) Charges

Les charges sont consignées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :

- Les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de la Commission à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle de la Commission. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux charges dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
- Les cotisations aux régimes de retraite sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de la Commission mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les services reçus à titre gracieux des autres ministères et organismes sont inscrits à titre de charges d'exploitation à leur coût estimatif et un montant correspondant est porté directement au crédit du passif net.
- Les passifs concernant la charge de salaires rétroactifs sont comptabilisés lorsque les ententes contractuelles rencontrent les conditions suivantes :
 - Les conventions collectives ratifiées et signées au 31 mars 2005; ou
 - Le Secrétariat du Conseil du Trésor demande aux ministères de comptabiliser un couru lorsque les conventions collectives sont ratifiées et ce même si elles ne sont pas signées.

(d) Débiteurs

Les débiteurs sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(e) Immobilisations

Tous les actifs ainsi que les améliorations locatives dont le coût initial est supérieur à 5 000 \$ sont comptabilisés selon leur coût d'achat et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

| Catégorie d'élément d'actif | Période d'amortissement |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Logiciels | 3 à 5 ans |
| Améliorations locatives | Durée restante du bail |

L'amortissement des immobilisations débute le mois suivant leur mise en service.

(f) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée cette année.

4. INCERTITUDE DE L'ÉVALUATION

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les charges à payer, la provision pour vacances courues et l'amortissement des immobilisations sont les éléments les plus importants pour lesquels on a eu recours à des estimations.

5. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La Commission est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les autres organismes et les sociétés d'État. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers et à toutes les entreprises, sauf que certains services sont reçus à titre gracieux (note 9).

6. DÉBITEURS

| <i>(en dollars)</i> | Exercice courant | Exercice antérieur |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Autres ministères | | |
| Avances remboursables de la TPS | - | 7 896 |
| Entités externes | | |
| Débiteurs | 27 000 | - |
| | 27 000 | 7 896 |

7. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT CUMULÉ

Immobilisations

| <i>(en dollars)</i> | Solde au début de l'exercice | Acquisitions | Aliénation/ rajustment | Solde à la fin de l'exercice |
|-------------------------|---|---------------------|-----------------------------------|---|
| Logiciels | - | 23 250 | - | 23 250 |
| Améliorations locatives | 304 940 | - | - | 304 940 |
| | 304 940 | 23 250 | - | 328 190 |

Amortissement cumulé

| <i>(en dollars)</i> | Solde au début de l'exercice | Amortissement de l'exercice en cours | Aliénation/ rajustment | Solde à la fin de l'exercice |
|-------------------------------|---|---|-----------------------------------|---|
| Logiciels | - | - | - | - |
| Améliorations locatives | 33 882 | 101 647 | - | 135 529 |
| | 33 882 | 101 647 | - | 135 529 |
| Valeur comptable nette | 271 058 | (78 397) | - | 192 661 |

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

| <i>(en dollars)</i> | Exercice courant | Exercice antérieur |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Autres ministères | | |
| Créditeurs | 15 048 | 243 963 |
| Entités externes | | |
| Créditeurs et charges à payer | 260 244 | 98 871 |
| Salaires courus | 17 543 | 17 009 |
| Provision pour vacances courues | 74 800 | 84 900 |
| | 367 635 | 444 743 |

9. SERVICES REÇUS À TITRE GRACIEUX

Au cours de l'exercice, la Commission a bénéficié de services qui ont été obtenus à titre gracieux auprès d'autres ministères et organismes fédéraux. Ces montants sont reflétés dans l'État des résultats.

| <i>(en dollars)</i> | Exercice courant | Exercice antérieur |
|---|-----------------------------|-------------------------------|
| Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | 107 500 | 80 900 |
| Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor | 83 600 | 82 900 |
| | 191 100 | 163 800 |

10. ENGAGEMENTS

De par leur nature, les activités de la Commission donnent lieu à certains engagements contractuels et obligations importants en vertu desquels la Commission s'engage à effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années, lors de la prestation de services. Les engagements des exercices futurs s'établissent comme suit :

| <i>(en dollars)</i> | |
|---------------------|---------------|
| 2005-2006 | 89 600 |
| 2006-2007 | 59 100 |

11. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

| <i>(en dollars)</i> | Exercice courant | Exercice antérieur |
|--|-----------------------------|-------------------------------|
| Dépenses du programme - Crédit 35 | 2 966 000 | 2 943 000 |
| Budget supplémentaire - Crédit 35a | - | - |
| Budget supplémentaire - Crédit 35b | 147 150 | 543 804 |
| Virement du CT - Crédit 10 | - | 11 100 |
| Virement du CT - Crédit 15 | 18 000 | 23 000 |
| | 3 131 150 | 3 520 904 |
| Annulés | 95 389 | 112 260 |
| | 3 035 761 | 3 408 644 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 192 161 | 204 262 |
| Utilisation des crédits | 3 227 922 | 3 612 906 |

12. RAPPROCHEMENT ENTRE LE COÛT DES OPÉRATIONS NET ET L'UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

| <i>(en dollars)</i> | Exercice courant | Exercice antérieur |
|--|-----------------------------|-------------------------------|
| Coût d'exploitation net | 3 481 110 | 3 476 623 |
| <i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût d'exploitation net mais sans incidence sur les crédits :</i> | | |
| Services reçus à titre gracieux | (191 100) | (163 800) |
| Redressements des crédateurs et des charges à payer de l'exercice antérieur | 5 602 | 4 089 |
| Recouvrements des charges de l'exercice antérieur | 597 | 17 636 |
| Variation de la provision pour vacances courues | 10 100 | 7 300 |
| Amortissement des immobilisations | (101 647) | (33 882) |
| Produits divers | 10 | - |
| | (276 438) | (168 657) |
| <i>Rajustement pour les postes sans incidence sur le coût d'exploitation net mais ayant une incidence sur les crédits :</i> | | |
| Acquisitions d'immobilisations | 23 250 | 304 940 |
| Utilisation des crédits | 3 227 922 | 3 612 906 |

STAFF AND ADVISORY COUNCIL/PERSONNEL ET CONSEIL CONSULTATIF

Commission Staff/ Personnel de la Commission

Stéphane Bachand
Steven Bittle
Bruno Bonneville
Dennis Cooley
Marie-Elaine Guilbault
Karen Jensen
Daniel Lanouette
Lorraine Pelot
Rae Raymond
Suzanne Schryer-Belair
Patricia Steele
Maryse St-Pierre
Lise Traversy

Advisory Council/ Conseil consultatif

Sanjeev Anand
Darin Barney
George Berberi
Marie-Andrée Bertrand
June Callwood
Geneviève Cartier
Paul-André Comeau
Ervan Cronk
Janet Dench
Irène D'Entremont
Wilma Derksen
Jean Dragon
Leena Evc-Twerdin
Dave Farthing
Jean-Pierre Gariépy
Ken Hatt
Mavis Henry
Peggy Johnson
Heather MacFadgen
Alan Reynolds
Morris Rosenberg
Jeff Willbond



LAW COMMISSION OF CANADA
COMMISSION DU DROIT DU CANADA

COMMISSIONERS/COMMISSAIRES

Bernard Colas
Nathalie Des Rosiers
Sheva Medjuck
Mark L. Stevenson
Roderick J. Wood

Engaging Canadians in the renewal of the law

www.lccc.ca

Une participation citoyenne à la réforme du droit

www.cdcc.gc.ca